

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°90-2023
Point 3.17.7

Point 3.17.7 de l'ordre du jour

Tarifs 2023 des concours et prestations de services de Sciences Po Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Comme chaque année, Sciences Po Strasbourg souhaite soumettre au vote du conseil d'administration les tarifs pour les prestations diverses qu'elle propose.

On y retrouve donc les frais de candidatures aux classes préparatoires, les frais de concours d'entrée et les locations de locaux.

La grille tarifaire 2023/2024 reprend à l'identique les tarifs pratiqués par Sciences po Strasbourg en 2022/2023.

Le point a été approuvé par le conseil de composante le 13 décembre 2022.

La grille tarifaire se trouve en annexe.

Le 9 mai 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 30 voix pour et 4 contre.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023 des concours et prestations de services de Sciences Po Strasbourg.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 31 |
| Nombre de voix pour | 26 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 5 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

| Désignation | | Type de facturation | PU HT Maximum | Taux de remise maximum Exonérations | Taux de TVA | propositions modifications pour 2023 & 23/24 |
|--|--|---------------------|---------------|--|-------------|--|
| I - FORMATIONS | | | | | | |
| Diplôme de Sciences Po Strasbourg | | | | | | |
| Année | RGB/PART (avis imposition N-1) | | | | | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | Boursiers | | 0 € | (1) Exonération jusqu'à 100% sur demande: examen d'un dossier par le Comité de Direction de Sciences Po Strasbourg | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | inférieur à 10 000€ | | 0 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 10 001 € | à 13 000 € | 200 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 13 001 € | à 14 500 € | 300 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 14 501 € | à 16 000 € | 400 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 16 001 € | à 17 000 € | 500 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 17 001 € | à 18 500 € | 600 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 18 501 € | à 19 500 € | 800 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 19 501 € | à 20 500 € | 900 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 20 501 € | à 22 000 € | 1 000 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 22 001 € | à 23 500 € | 1 100 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 23 501 € | à 25 000 € | 1 200 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 25 001 € | à 27 000 € | 1 300 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 27 001 € | à 33 000 € | 1 500 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 33 001 € | à 38 000 € | 1 900 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | de 38 001 € | à 47 000 € | 2 300 € | | 0% | |
| 1, 2, 4, 5 (hors mutualisation) | supérieur à 47 001 € | | 3 000 € | | 0% | |
| 5 | en mutualisation | | 0 € | | 0% | |
| 1, 2, 3, 4, 5 | en césure | | 0 € | | 0% | |
| 3 | Boursiers | | 0 € | | 0% | |
| 3 | inférieur à 13 000 € | | 0 € | | 0% | |
| 3 | de 13 001 € | à 14 500 € | 0 € | | 0% | |
| 3 | de 14 501 € | à 16 000 € | 0 € | | 0% | |
| 3 | de 16 001 € | à 17 000 € | 100 € | | 0% | |
| 3 | de 17 001 € | à 18 500 € | 200 € | | 0% | |
| 3 | de 18 501 € | à 19 500 € | 600 € | | 0% | |
| 3 | de 19 501 € | à 20 500 € | 700 € | 0% | | |
| 3 | de 20 501 € | à 22 000 € | 800 € | 0% | | |
| 3 | de 22 001 € | à 23 500 € | 900 € | 0% | | |
| 3 | de 23 501 € | à 25 000 € | 1 000 € | 0% | | |
| 3 | de 25 001 € | à 27 000 € | 1 100 € | 0% | | |
| 3 | de 27 001 € | à 33 000 € | 1 300 € | 0% | | |
| 3 | de 33 001 € | à 38 000 € | 1 700 € | 0% | | |
| 3 | de 38 001 € | à 47 000 € | 2 100 € | 0% | | |
| 3 | supérieur à 47 001 € | | 2 800 € | 0% | | |
| Etudiants visitants hors-échange (free movers) | forfait semestriel | | 1 200 € | 0% | | |
| Diplômes d'Université | | | | | | |
| Classe préparatoire aux concours de la haute fonction publique | Etudiant hors diplôme Sciences Po Strasbourg | | 400 € | 0% | 0% | |
| Classe préparatoire aux concours de la haute fonction publique | Etudiant du diplôme Sciences Po Strasbourg | | 0 € | 0% | 0% | |
| Classe préparatoire aux concours de la haute fonction publique | Etudiant interne ou 3ème concours | | 0 € | 0% | 0% | |
| Classe préparatoire aux concours de la haute fonction publique | en césure | | 0 € | 0% | 0% | |
| Classe préparatoire intégrée de l'ENA | | | 0 € | 0% | 0% | |
| Certificate of European Studies | Etudiants hors échange | | 1 200 € | (1) | 0% | |
| Certificate of European Studies | Etudiants en échange | | 0 € | 0% | 0% | |

Le budget prévisionnel de Sciences po Strasbourg pour 2023 s'élève à 2 195 069 € dont :

A – 1 710 690 € pour le fonctionnement courant de la composante. Cette part est relativement stable

B- 484 379 € au titre des actions bénéficiant d'un financement dédié. La diversité des actions est maintenue mais le montant est en recul de 11% du fait de la diminution du nombre de candidats au dispositif Talents du Service Public. Ces actions sont les suivantes :

- Talents de la fonction publique
- Réseau Jean Monnet
- Centre d'excellence Jean Monnet
- Programme de démocratisation, PEI
- ITI Makers
- UFA
- 2 Chaires Jean Monnet

A - FONCTIONNEMENT RECURRENT

I – Recettes

Le financement est assuré à hauteur de 5 % par les dotations nettes de fonctionnement et d'investissement versées par l'Université de Strasbourg, soit 87 036 €

La dotation nette se décompose comme suit :

- les dotations :
 - de fonctionnement pédagogique : 213 200 €.
 - d'investissement : 35 000 €
 - d'entretien locatif (dédié au fonctionnement du bâtiment géré par Sciences Po Strasbourg) : 37 646 €
- un reversement au titre de l'activité de formation continue (organisé par l'école mais suivi d'un point comptable par le service de formation continue : 32 081 €. A noter qu'un reversement complémentaire d'un montant a peu près équivalent est attendu dans le cadre de la prochaine modification budgétaire et qu'un prélèvement de 21 % est également opéré au titre de la participation aux frais de gestion sur ces recettes par le SFC et l'Université)
- Viennent en déduction les contributions de Sciences Po Strasbourg aux frais de gestion et de structure : :
 - de l'Université, pour un montant de 219 462 €, calculé sur un pourcentage des recettes propres de l'exercice N-2 (environ 20%), ce montant sera révisé à l'occasion de la prochaine modification budgétaire, à l'aulne des recettes constatées en 2022. Cette contribution couvre forfaitairement une partie des charges supportées par le budget de l'Université générées par l'activité de la composante : personnel mis à disposition (informatique) ou contribuant à gérer son activité au sein des services centraux (RH, direction des finances, agence comptable, direction du patrimoine, service de scolarité...), entretien des bâtiments....
 - du CFAU, en charge de la partie financière de l'apprentissage, pour un montant estimé à 11 429 €.

95% des charges gérées via le budget de Sciences Po Strasbourg sont couvertes par les ressources propres de l'école (droits d'inscriptions, subventions et taxe d'apprentissage...).

I.1 - Les ressources propres estimées correspondent aux postes suivants (annexe 1):

- Droits d'inscription au titre du diplôme de Sciences Po Strasbourg: 1 083 000 €

Le montant des droits enregistrés au titre de l'exercice 2023 correspond à 2/3 des droits versés à la rentrée 2022 et à 1/3 de l'estimation de ceux qui seront versés à la rentrée 2023.

La grille tarifaire est présentée en annexe 2

- Concours d'entrée : Droits d'inscriptions aux concours d'entrée :
 - o 1^{ère} année: 220 000 €, estimé sur une base des recettes perçues en 2022.
 - o 4^{ème} année : 37 067 €, estimé sur une base de 390 candidats

- Programme « Certificate of European Studies » (CES) : droits d'inscription : 7 200 €, estimation sur une base de 6 étudiants pour un tarif de 1 200€

- Subventions de l'INSP au titre :
 - o de la participation aux frais de fonctionnement de la Préparation aux concours de la haute fonction publique : 70 000 €
 - o de la classe préparatoire Talents du Service Public : 24 000 €, estimés sur une base de 16 préparateurs
 - o de l'accord relatif aux formations de master (ACGP et ACAE)

- Taxe d'apprentissage attendue : 25 000 €.

- Financement de l'apprentissage concernant les apprentis inscrits dans la licence professionnelle « Métiers des administrations et des Collectivités Territoriales ». Les reversements sont opérés par le CFAU
Montant estimé : 60 152 € au titre du financement du fonctionnement de la filière en apprentissage

- Vente d'espaces publicitaires : estimation 6 000 € dans le cadre de divers supports de communication

- Participation aux frais de gestion du Cardo des entités non universitaires : 6 600 €
Concernant les composantes universitaires (IPAG et CEIPI), leur contribution prévisionnelle pour un budget de fonctionnement d'environ 100 000 € d'élève à 18 800 €. Ce montant n'est pas inscrit en recette, mais viendra alimenter l'enveloppe de crédits destinés au fonctionnement du bâtiment, une fois les appels de fonds saisis.

- Diverses subventions : 79 000 €
 - o fléchées vers des évènements ou colloques tels que la Nuit de l'Europe
 - o en provenance des collectifs locaux et des partenaires des évènements

I.2 – Tarifs (annexe 2)

Les recettes sont estimées sur la base des tarifs proposés en annexe 2. Ces tarifs sont inchangés par rapport à 2022.

II – Dépenses (annexe 3)

Les crédits détaillés en annexe 3 sont ceux qui relèvent d'une gestion comptable et financière directe assurée par les services de la composante. Ils ne couvrent pas certaines dépenses, gérées et financées directement par l'Université :

- les traitements des personnels fonctionnaires affectés à Sciences Po Strasbourg (6 213 754 € en 2020)
- les frais de nettoyage
- les fluides du bâtiment (eau, électricité, réseau)

- la part des travaux d'entretien des bâtiments dite « du propriétaire » (travaux importants et travaux de mise en sécurité)
- les acquisitions et les abonnements de la bibliothèque
- certaines opérations exceptionnelles (par exemple, la participation à la construction du bâtiment et le financement de son équipement, ou, la location d'un bâtiment entre 2016 et 2020 pour héberger les masters)

Le périmètre du budget de Sciences Po Strasbourg englobe :

- le fonctionnement courant de l'école : 28%
- une partie de la masse salariale : 70%
- ainsi qu'une part de l'investissement : 2%.

II 1 - Le fonctionnement courant de l'IEP représente 530 689 €, soit 32% du budget, et recouvre les dépenses suivantes :

- Fournitures : 46 700 €

Ce poste est consacré à des achats de fournitures et de matériels non amortis : papier, toner, fournitures d'hygiène, outillage, petit mobilier, quincaillerie, fournitures administratives.

- Locations mobilières et immobilières: 65 100 €

Il s'agit de diverses locations: location de salles (Cérémonie de remise de diplôme, concours, location des copieurs, locations de stands dans les salons...)

- Entretien et maintenance: 7 180 €

Ce poste recouvre :

- les travaux sur les réseaux informatiques et électriques, les menuiseries, les sanitaires, la serrurerie...
- la maintenance associée aux copieurs, aux équipements d'alarme anti-intrusion, ...

- Documentation : 1 000 €

Ces crédits sont destinés au financement de l'abonnement au Monde des étudiants, dans le cadre du partenariat avec le journal.

- Honoraires et formation continue : 22 700 €

Ce poste correspond à des interventions de formateurs (notamment dans le cadre de la prévention des VSSH), à des prestations de traductions

- Publicité, reprographie externe : 63 100 €

Ces crédits couvrent les dépenses de communication telles que :

- l'impression de supports à l'externe
- l'achat d'objets promotionnels
- l'achat d'espaces publicitaires

- Déplacements, missions, transports : 86 500 €

Ce poste couvre les dépenses associées aux déplacements et aux frais de mission des intervenants extérieurs, et des personnels.

- Frais de réception : 40 600 €

Ces crédits sont destinés au financement du buffet de la cérémonie de remise des diplômes, du repas de fin d'année des personnels, des repas des surveillants du concours, diverses pauses café, des buffets dans le cadre d'évènements tels que de la nuit de l'Europe...

- Téléphonie et affranchissements : 4 000 €

- Nettoyage et gardiennage : 22 200 €. Il s'agit essentiellement des prestations de surveillance des bâtiments (rondes d'ouverture et de fermeture, contrat de télésurveillance, missions Vigipirate lors de certaines manifestations et évènements) et accessoirement de prestations de nettoyage annexes (lors des concours par ex.), ainsi que les frais d'enlèvement des déchets

- Etudes / sous-traitances / assurances / cotisations / prestations de services / charges diverses : 14 000 €

Ces crédits sont destinés au financement :

- Du droit de copies
- De cotisations (AFSP, Club de la Presse, UAI...)
- De noms de domaines
- De postes de secours lors de certaines manifestations
- De la participation au financement du salaire de la coordonnatrice du réseau et de l'informaticien du réseau et des frais associés (équipement, déplacements)

- Bourses, Subventions, gratifications de stage : 101 000 €

Ce poste comprend :

- Les montant prévisionnels des subventions aux associations étudiantes : 46 000 €
- Les dispositifs sociaux de l'IEP :
 - o le fonds d'aide d'urgence pour 22 000 €
 - o la bourse de mobilité internationale pour 33 000 €

II 2 - Masse salariale

Le budget de Sciences Po Strasbourg supporte une partie de la masse salariale, à hauteur de 1,2 k€ et en progression de 10%

- **31%, soit 375 800€ sont consacrés à une partie du financement de certaines activités pédagogiques :**
 - o Des corrections de copies dans le cadre des concours et des galops
 - o Une part des heures complémentaires non prises en charge par l'université : il s'agit d'une estimation faite sur la base des données à disposition au moment de l'établissement du budget :
 - L'estimation du volume d'heures complémentaires à financer correspond à environ 9 700 hTD. Ce montant correspond au différentiel entre le total des heures enseignées prévisionnelles en 22/23, soit environ 21 100 HTD dont est déduit l'estimation des heures dues au titre des services statutaires, soit 11 400 h TD.
 - La part prise en charge par l'université équivaut à 5 150h TD
 - Le solde s'élève à environ 236 600 €, soit 4 550 hTD
 - o Une part des heures du référentiel d'activité non prises en charge par l'université :

| années | Référentiel | | Total | |
|-------------|-------------|-------------|-------|---------|
| | unistra | sciences po | Htd | € |
| 23 | 1 042 | 2 212 | 3 254 | 169 184 |
| 22 | 1 000 | 1 796 | 2 796 | 145 392 |
| progression | 42 | 416 | 458 | 23 792 |

69 %, soit 824 550 € sont consacrés à la rémunération de personnels administratifs contractuels, vacataires et fonctionnaires (titularisés dans le cadre du dispositif Sauvadet.), ainsi qu'à la surveillance du concours d'entrée.

- 730 000 € sont consacrés à la masse salariale d'une part des personnels administratifs, soit 26 équivalents temps plein sur 49
- 85 000€ sont destinés au financement de plus de 5 000 heures de vacations confiées à des étudiants – soit près de l'équivalent de 3 temps plein – afin de couvrir des missions telles que l'accompagnement des étudiants internationaux, la surveillance d'examens, l'appui en administration générale et scolarité, des missions logistiques (concours d'entrée, Journées portes ouvertes), du tutorat étudiant (dispositif Ariane) et des missions de VRP dans les salons

A noter que notre effectif comporte 2.5 supports de contractuels rattachés à des actions spécifiques et financés dans ce cadre :

- 1 temps plein en charge de PEI et de l'ITI Makers Formation
- 0.8 temps plein en charge du réseau et des chaires Jean Monnet
- 0.5 temps plein en charge du dispositif de talents du service public

II 3 – 35 000 € sont consacrés à **l'investissement** (dont 35 000€ sur dotation de l'Université). Les crédits seront prioritairement consacrés à la jouvence des équipements informatiques.

B – ACTIONS SPECIFIQUES

22% du budget géré par Sciences Po Strasbourg, soit 484 000 €, correspond à des actions bénéficiant de financements dédiés :

I - Talents de la fonction publique : 45 500 €

Sciences Po Strasbourg a décroché en juin 2021 le label « Talents du service public ».

Ce label, attribué par le Ministère de la transformation et de la fonction publiques représenté par la DGAFP, a vocation à favoriser l'égalité des chances en donnant la possibilité à de jeunes talents de se préparer, dans des conditions optimales, aux concours de la fonction publique. Ainsi, 9 places ont été attribuées à des élèves de Sciences Po qui bénéficieront de la gratuité totale de leur inscription, d'une bourse de 4 000 €, d'une dotation en ouvrages, en chèques livre et matériel informatique, et d'un accompagnement personnalisé.

II - Réseau Jean Monnet : 20 746 €

La responsabilité du réseau Jean Monnet est portée par Madame Wassenberg.

Le réseau « Frontières en mouvement : quels modèles pour l'UE ? » (Frontem) vise à l'échange de connaissances et de pratiques sur des modèles de gestion des frontières. Il s'agit de constituer un réseau de recherche et d'expertise qui lie deux champs disciplinaires jusqu'à maintenant peu connectés : celui des International Border Studies et celui des Etudes européennes. La question clé qui sera abordée par les partenaires est : face à la remise en question de l'Europe sans frontières, quels sont les modèles pour l'UE qui permettent une nouvelle approche au rôle de la frontière dans le processus de construction européenne ? L'approche est comparative à la fois du point de vue disciplinaire et géographique : 4 partenaires européens (Danemark, France-Allemagne, Roumanie, Irlande du Nord, France-Belgique) et 1

partenaire canadien (British Columbia) réunissant des chercheurs de disciplines différentes (historiens, juristes, politistes, géographes) procéderont à une analyse croisée des modèles de gestion de frontières sur place dans leurs espaces frontaliers, en associant des jeunes chercheurs et doctorants, d'une part, et des associations citoyennes, d'autre part. L'originalité du réseau est que chaque partenaire représente un espace transfrontalier donné (place-based).

Le budget total est de 300 000€, pour les 7 partenaires, pour une durée initiale de 3 ans, prolongée jusqu'en août 2023 du fait de la crise sanitaire, dont 20 746 € prévus au titre du solde en 2023.

III - Centre d'excellence Jean Monnet

La responsabilité du Centre est portée par Madame Wassenberg

Le Centre d'excellence franco-allemand vise à **créer un observatoire des espaces frontières comme laboratoires d'intégration européenne**. De par son caractère transfrontalier franco-allemand intégré, il est également conçu comme **un outil pour la résilience des régions frontalières comme modèles d'une Europe sans frontières**.

En effet, si le projet du marché intérieur de la Commission Delors en 1985 a identifié les espaces frontières comme espaces privilégiés de la mise en oeuvre de la libre circulation, **la crise sanitaire de la COVID-19 a remis en question ce rôle exemplaire**. Ainsi, le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de l'UE au printemps 2020, sans concertation préalable entre États membres, a mis à mal le paradigme d'une Europe sans frontières et les espaces frontières sont redevenus pour un temps des zones d'attente, de contrôle, et d'interdiction de passage, caractérisées par les barrières et les barrages policiers. Les fermetures de frontières ont eu de lourdes conséquences pour le tourisme et l'économie transfrontalière. Ainsi, en juillet 2020 la baisse du PIB de la zone euro, liée au ralentissement des échanges économiques et aux mesures de confinement était estimée à 8,7%. Pour les populations de ces espaces, un effet préoccupant a aussi été la réduction de la réflexion politique à l'horizon de l'échelon national, sans consultation des citoyens qui vivent à la frontière. La crise COVID19 pose ainsi la question de la résilience des régions transfrontalières et de leur avenir dans l'UE comme modèles de l'intégration européenne. D'un côté, cette crise a révélé les faiblesses de la politique européenne face à ces espaces frontières. La Commission européenne a elle-même synthétisé en 2017 les obstacles qui subsistaient malgré les mesures d'harmonisation prévues par la politique de cohésion de l'UE et son programme de soutien à la coopération territoriale ; elle en fait un bilan en juillet 2021. De nombreux domaines d'intervention (sécurité, santé, etc.) restent confinés de part et d'autre de la frontière, sans pouvoir pleinement produire d'effets structurants dans les territoires frontaliers. De l'autre côté, la crise sanitaire a aussi mis en lumière les potentialités du territoire frontalier pour développer des solutions adaptées pour une résilience de la mobilité aux frontières et une meilleure coopération transfrontalière. En rassemblant une équipe franco-allemande de spécialistes des Etudes européennes et des Border Studies à Strasbourg et à Kehl, le Centre d'excellence Jean Monnet souhaite répondre à ces défis. Il créera un pôle d'excellence sur les espaces frontières et leur rôle dans l'intégration européenne qui permettra de générer de nouvelles connaissances sur la résilience des espaces frontières dans les crises européennes. Trois questions seront au coeur de cet observatoire transfrontalier : comment la crise COVID-19 a-t-elle affecté les espaces frontières et leurs populations ? Quels sont les effets à court et long terme de la crise sanitaire sur la coopération dans les régions frontalières ? Quels sont les facteurs de la résilience des espaces frontières comme laboratoires d'intégration européenne ? En répondant à ces questions, le Centre d'excellence générera de nouvelles connaissances et compétences sur le rôle des espaces frontières dans l'intégration européenne. Le Centre d'excellence correspond donc à la priorité du programme Erasmus+ consistant à défendre le mode de vie européen dans les espaces frontières de l'UE. Dans une perspective interdisciplinaire, les membres de cette équipe franco-allemande peuvent profiter d'un enrichissement mutuel en utilisant différentes méthodologies en sciences sociales pour effectuer une recherche croisée, proposer une offre de formation franco-allemande destinée à de nouveaux publics (étudiants et acteurs transfrontaliers) et pour engager un dialogue du monde universitaire avec les étudiants et la société civile transfrontalière sur la résilience des espaces frontières aux crises européennes. Le Centre favorise ainsi le dialogue entre le monde universitaire et la société, y compris les décideurs politiques au niveau local et les acteurs de la gouvernance de la coopération territoriale pour développer des idées

susceptibles de soutenir l'élaboration des politiques de l'UE pour les espaces frontières. Il ne se limite donc pas à un simple observatoire mais a pour ambition de devenir un outil pour la promotion de la résilience des régions frontières en tant qu'espaces spécifiques de vie et d'intégration en Europe. Enfin, l'objectif de ce Centre d'excellence franco-allemand est de proposer à l'UE un modèle innovant de structure transnationale intégrée et pérenne, sous forme d'un centre de recherche franco-allemand pour la mise en oeuvre de futures activités en matière d'Etudes européennes.

Le budget du Centre s'élève à 100 000 € sur 3 an.

IV - Programme de démocratisation, PEI: 174 000 €

Ce programme, porté par Madame DELANNAY a pour **objectifs** de :

- cultiver les ambitions : encourager les élèves qui, de par leur isolement territorial ou leur origine sociale, font preuve d'autocensure dans leurs ambitions de poursuite d'études, à s'inscrire dans une trajectoire ambitieuse ;
- favoriser une insertion réussie dans l'enseignement supérieur, par des actions de familiarisation, d'orientation, et l'acquisition de méthodes de travail efficaces ;
- accompagner les élèves bénéficiaires de la troisième à l'université par un programme continu et progressif.

Il se décline à **quatre niveaux d'action**

Le programme d'Études Intégrées offre un continuum d'actions, et accompagne les élèves bénéficiaires de la troisième à la terminale :

1. Le programme PEI COLLEGE est un programme de découverte proposé aux élèves scolarisés dans les établissements REP et REP+ de l'académie de Strasbourg: il vise à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques. Ces derniers préparent, avec l'aide d'un tuteur étudiant, un travail écrit et une soutenance orale en partie en langue étrangère sur un thème librement choisi, en lien avec l'Union européenne.

2. Le programme PEI PREMIERE est un programme d'ouverture, qui propose aux lycéens une immersion dans deux univers professionnels aux métiers très attractifs : Le projet « Diplomatie » repose sur l'organisation d'un jeu de négociation diplomatique en anglais sur le modèle des négociations à l'ONU (chaque binôme lycéen-étudiant représentant un pays). Le projet « Médias » propose un itinéraire de découverte des institutions médiatiques locales (DNA, ARTE, France Bleu, etc).

3- PEI pro

Depuis la rentrée 2022, une autre expérience a été lancée avec un lycée professionnel. Le projet implique un établissement spécialisé dans les métiers de la restauration, le lycée Alexandre Dumas. Il repose sur un échange de compétences entre élèves et étudiants : les lycéens proposent aux étudiants une formation en pâtisserie, les étudiants offrent en retour un accompagnement à la prise de parole en public.

4. Le programme PEI TERMINALE offre une préparation au concours d'entrée de Sciences Po, et plus généralement à l'insertion dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, il s'appuie sur plusieurs leviers :

- un tutorat individualisé assuré par les étudiants de Sciences Po (un étudiant pour un lycéen)
- l'utilisation des outils numériques (plateforme de préparation en ligne)
- l'organisation de trois semaines de stage intensif à Sciences-Po Strasbourg
- la tenue dans chaque lycée d'ateliers hebdomadaires de travail
- des actions culturelles (visites de musées, opéra, cinéma, institutions européennes, etc.)

Les bénéficiaires du programme

Le programme s'adresse sans discrimination aux élèves de terminale, première et troisième, qui de par leur éloignement social ou territorial peinent à s'inscrire dans des trajectoires d'étude ambitieuses. Il s'inscrit dans la valeur d'égalité : il cultive l'idéal méritocratique d'un accès égal aux études supérieures, quel que soit le milieu social d'origine.

La sélection des élèves bénéficiaires se fait sans considération de niveau scolaire, principalement sur des critères sociaux : 90 % des élèves bénéficiaires en 2020-2021 répondent aux critères de bourse de l'enseignement supérieur. Le programme est entièrement gratuit pour eux : l'intégralité des frais d'hébergement, de transport, de restauration et de pédagogie sont pris en charge par Sciences Po Strasbourg.

Ainsi, 134 élèves de terminale, 37 élèves de première et 93 élèves de troisième bénéficieront du programme PEI en 2021-2022, issus de 46 établissements partenaires (32 lycées et 14 collèges) permettant un maillage sur 9 départements de la Région Grand-Est. Ces établissements sont situés en zone urbaine, dans des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (33 établissements recrutant sur 45 QP), mais également dans des territoires ruraux isolés. 1 nouvel établissement intègre PEI cette année : le lycée Pierre et Marie Curie de Neufchâteau

L'équipe est composée de :

- Deux responsables pédagogiques (1 directeur et 1 responsable PEI COLLEGE)
- Un responsable et un assistant administratifs
- Une équipe pédagogique à Sciences Po Strasbourg : 15 professeurs de Sciences Po sont impliqués dans le programme ainsi que 3 intervenants extérieurs
- 2 services civiques
- 5 étudiants vacataires responsables du tutorat, encadrant les parrains étudiants (un parrain par élève)
- Un maître d'internat
- Un vacataire responsable du ménage à l'internat
- 51 professeurs référents coordonnant l'action de 158 professeurs dans les établissements secondaires
- avec l'appui des personnels de Sciences Po Strasbourg pour la bonne marche du programme (accueil, informatique, comptabilité, déplacements, communication)

Les principaux bailleurs de fonds sont la Région Grand Est, le Ministère de l'Education Nationale, la Collectivité d'Alsace, les rectorats de Strasbourg et Nancy-Metz, l'Agence nationale de la cohésion des territoires ANCT. Le programme bénéficie également du reversement d'une part du CA de Tremplin, en contrepartie de la labellisation de la plateforme par le réseau ScPo.

V - ITI Makers : 155 460 €

Les services de Sciences Po Strasbourg sont en charge de la gestion du budget consacré aux actions de formations déployées dans le cadre de l'Institut Thématique Interdisciplinaire Instituts Thématiques Interdisciplinaires, porté, au sein de Sciences PO par Madame MICHEL.

L'enjeu des Instituts Thématiques Interdisciplinaires (ITI) est de resserrer les liens entre formation et recherche, entre composantes et laboratoires, entre étudiants et chercheurs. Ils sont financés sur fonds Idex pour 4 à 8 années sur la période 2021-2028. Labellisé pour 8 ans, MAKErS développe un programme ambitieux de recherche destiné à renouveler l'objet et les méthodes des études européennes. Parallèlement, il met en œuvre un programme de formation innovant sur ces questions à destination des étudiants en master. De surcroît, cet ITI vise à produire des connaissances et des savoirs qui pourront utilement orienter les décideurs.

Le programme de formation de l'ITI MAKErS propose un continuum de formation allant du Master au Doctorat, il est destiné à familiariser les étudiants à la recherche, qualitative et quantitative, sur des thématiques européennes.

Ce programme de formation transverse implique 18 parcours Masters et 3 écoles doctorales. En Master M1, la validation du module MAKERS permet d'obtenir un supplément au diplôme. L'ITI MAKERS propose également un soutien à la mobilité des étudiants.

Enfin, le budget géré par Sciences Po finance également tous les ans des projets pédagogiques (visites de terrain, réalisation de documentaires, voyages d'études...)

VI - UFA : 18 500 €

Il s'agit d'une subvention versée par l'Université franco-allemande dans le cadre de l'accréditation du double-diplôme franco-germanique en partenariat avec l'Université de la Viadrina. Le processus d'accréditation porté par Madame LOZAC'H a été renouvelé en 2021 pour une durée de 4 ans.

La ventilation de l'enveloppe prévoit les postes suivants:

- 3 500 € au titre d'une aide aux frais de fonctionnement
- 15 000 € sont destinés à 6 étudiants qui percevront une bourse de 300€/mois pour financer la phase de séjour dans le pays partenaire. Cette aide est abondée par ailleurs par des crédits IDEX de l'Université de Strasbourg.

VII Chaires Jean Monnet

Ces deux chaires dites miroirs intitulées « Narratifs Européens de la frontière » éclairent cette thématique au moyen de deux champs disciplinaires : l'histoire de l'intégration européenne et le droit de l'union européenne.

La chaire portée par Madame Wassenberg propose **une nouvelle offre de formation et une réflexion sur le rôle de la frontière dans l'histoire de l'intégration européenne**. Elle vise ainsi à promouvoir **une meilleure compréhension de l'UE** sous le prisme **de ses frontières et du processus dialectique du (de)bordering**.

Depuis les années 1990, la mondialisation a abouti à un processus mondial de « debordering » (défrontiérisation) qui s'est traduit, en Europe, par la prédominance d'un narratif sur l'UE comme modèle d'une « Europe sans frontières ». Or, à partir de 2015, les crises internationales (terrorisme, migration, pandémie COVID19) ont largement remis en cause ce narratif. Le rétablissement de contrôles aux frontières internes et externes de l'UE, voire la construction de nouvelles frontières-murs a entraîné une logique de rebordering (refrontiérisation) qui met non seulement en danger le principe de la libre circulation du Marché intérieur, mais qui conduit à des réflexes de renfermement et de protectionnisme, à la montée de nouveaux mouvements nationalistes (populisme), de l'eurosepticisme et plus globalement à l'affirmation d'une identité nationale en lieu ou à la place d'une identité européenne. Mais au lieu de s'interroger sur le rôle et les fonctions de la frontière dans l'intégration européenne, on voit apparaître dans les Etudes européennes un autre narratif, celui de la désintégration européenne, dont le Brexit serait la première illustration. L'argumentation est séduisante : comme l'UE est synonyme de l'Europe sans frontières, le processus de l'intégration a échoué, car l'Europe sans frontières n'existe plus. En réalité, la frontière est complexe et il n'y a jamais eu disparition de tous les types ni des fonctions des frontières de la Communauté européenne/de l'UE. Les Etudes européennes **n'ont pas suffisamment examiné l'histoire de l'intégration européenne par rapport au processus de (de)bordering**. En effet, l'historiographie de la construction européenne révèle une vision de la frontière européenne qui se limite, pour la plupart, à sa dimension « économique » (Marché unique, Union monétaire) et qui pointe en faveur de sa suppression pour accomplir l'unification européenne. Or, tout processus de debordering de la Communauté européenne/l'UE est forcément lié à un processus de (re)bordering. Par exemple, la mise en place du Marché unique et la suppression des contrôles aux frontières internes s'est accompagnée par le renforcement des contrôles aux frontières externes de l'UE. De surcroît, en période de crise, les processus de (re)bordering se font observer qui traduisent le besoin d'affirmer la fonction sécuritaire de la frontière de l'Union pour assurer la protection de ses citoyens. Pour promouvoir l'excellence dans l'enseignement et de la recherche sur l'histoire de l'intégration européenne, **il faut donc différencier l'approche de la frontière de l'UE et questionner le narratif sur l'Europe sans**

frontières. Quand est-ce que le discours sur une Europe sans frontières est né après 1945 et comment il a évolué depuis? Quelles frontières de la Communauté européenne/de l'UE sont concernées ? Qui promeut ce narratif ? Puis, il s'agit de **prêter attention à d'autres narratifs européens de la frontière** qui se basent sur d'autres concepts de frontière(s) comme **l'Europe « forteresse »** qui véhicule l'image d'une UE qui se protège avec un rempart de frontières-barrières externes sécurisées ou encore celui d'une **Europe décentralisée** avec de multiples frontières territoriales à différentes échelles infranationales (locales, régionales). **La nouvelle offre de formation et de réflexion** sur le rôle de la frontière dans l'histoire de l'intégration européenne répond à ces questions en diversifiant l'approche aux frontières et en focalisant sur le phénomène de (de)bordering et ses effets sur l'intégration européenne. Elle permet ainsi **aux étudiants de Sciences Po Strasbourg d'acquérir une meilleure connaissance sur l'UE et ses frontières** et leur confère les outils nécessaires afin de pouvoir **proposer de nouvelles politiques communautaires de frontières.**

La chaire s'adresse donc **à la priorité** du programme Erasmus+ **de défendre le mode de vie européen dans le domaine des frontières, de la migration et de la sécurité de l'UE.** De par la nouvelle offre en formation auprès des étudiants de Sciences Po Strasbourg et la réflexion croisée sur les processus de (de)bordering de l'UE entre étudiants, chercheurs et acteurs de terrain (élus et agents des administrations locales et nationales, associations transfrontalières et européennes, chambres de commerce et de métiers, ONG) invités aux séminaires/webinaires, **elle favorise le dialogue entre le monde universitaire et la société,** y compris les décideurs politiques au niveau local et les acteurs de la coopération territoriale et **génère ainsi des connaissances et des idées susceptibles de soutenir l'élaboration des politiques de l'UE et de renforcer le rôle de l'UE à l'heure de la mondialisation.**

L'objectif de la chaire portée par Madame Berrod est de développer une nouvelle offre de formation de niveau master consacrée à l'étude de la frontière comme nouvel objet du droit de l'Union européenne. Il s'agira de réfléchir aux évolutions récentes de la frontière en Europe, découlant autant des crises de la mondialisation que de la crise des migrants ou de la crise sanitaire majeure affrontée par tous les Etats du monde en 2020 et 2021.

Ces évolutions distinguent la frontière de l'UE (frontière extérieure) et dans l'UE (frontière intérieure) de leur définition westphalienne, pour en faire un des instruments de protection des citoyens européens. La frontière n'est plus une ligne de séparation des souverainetés mais un filtre, dont les mailles peuvent être plus ou moins resserrées pour maintenir l'immunité des citoyens européens par rapport à différents dangers. Le droit offre un prisme d'analyse intéressant, puisqu'il permet de « démonter » la frontière comme mécanisme de mise en contact des ordres juridiques et de mise en concurrence des standards de protection nationaux. Basé sur le primat de la libre circulation, le droit de l'UE permet de mettre l'accent sur d'autres déclinaisons de la frontière. Parti du principe que la frontière intérieure est un obstacle à la liberté de circulation des flux, le droit du marché intérieur, comme celui de l'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice, évolue pour légitimer certaines frontières. Il transforme également l'espace frontalier en zone de libre circulation, jouant sur l'architecture même de la frontière. Il met aujourd'hui l'accent sur les zones frontalières comme espace spécifique de développement économique et de solidarité. Ces évolutions dans leur ensemble sont les signes qu'il est temps de s'emparer de la frontière pour en faire un objet à part entière du droit de l'UE, pour en faire un espace porteur de politique publique européenne centrée non plus exclusivement sur la libre circulation mais incorporant diverses figures de la solidarité entre les Etats membres, les localités et les citoyens. Ces réflexions se nourrissent des apports de l'histoire de l'intégration européenne et des Border Studies, qui permettent une compréhension des frontières comme des phénomènes de temps longs et extrêmement mouvants. C'est pour cette raison que cette chaire est conçue avec une chaire miroir, portée par la professeure Birte Wassenberg et visant à promouvoir une nouvelle compréhension de l'UE sous le prisme de ses frontières et du processus dialectique du (de)bordering. L'angle d'analyse qui sera privilégié est celui des narratifs de la frontière pour dégager les

linéaments de nouveaux narratifs européens. Le narratif permet de donner un sens à l'accumulation de textes et de jurisprudence qui fait le droit de l'UE et de ce fait l'intégration. La Cour de justice de l'UE a par exemple évité l'emploi du mot « frontière » pour mieux en retirer le venin protectionniste puis toutes les formes de difficultés d'accès aux actuels 27 marchés nationaux. Le mot revient pourtant dans le traité, puisqu'il sert à définir le marché intérieur comme « un espace sans frontières intérieures » et un espace protégé par une gestion commune de la frontière extérieure. La période de poli-crisis traversée par l'UE dévoile pourtant un autre visage de la frontière, comme espace de protection des populations et des structures fondamentales des Etats. La crise des migrants de 2015 a légitimé un constant renforcement de la frontière extérieure et un réinvestissement de la frontière intérieure par les contrôles étatiques. La crise de la COVID 19 a contraint les institutions de l'UE à passer du « non-dit » au « dit » de la frontière. Ce basculement sémantique s'accompagne d'une tentative de narratif de la frontière comme un outil européen, dont la gestion peut et doit être appréhendée par le droit. La frontière est enfin perçue comme une réalité politique qui ne peut pas être réduite à l'instrument d'un repli identitaire, lui-même perceptible dans certains Etats membres. Ce sont à ces évolutions que sera consacrée une nouvelle offre de formation à la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg et à Sciences Po Strasbourg pour mieux saisir les évolutions contemporaines du droit de l'Union et pour relire le droit de la libre circulation à l'aune de la frontière. Cette réflexion permettra aux étudiants et aux chercheurs de disposer de nouveaux instruments d'analyse pour appréhender les lacunes du marché intérieur et des politiques de l'Union comme politique de protection. Deux secteurs d'analyse seront privilégiés, la politique de santé et celle de l'énergie. Ils incorporent en effet diverses formes de régionalisation et sont fortement impactés par la revendication de souveraineté tant des Etats que de l'Union, elle-même. La frontière peut-elle dans ces différents espaces européens être un élément du mode de vie européen et de la souveraineté technologique de l'Union européenne ; un instrument de l'Europe qui protège ? La Chaire favorisera un dialogue pluridisciplinaire entre étudiants et chercheurs et avec des élus, des fonctionnaires nationaux et européens pour comprendre ces évolutions et proposer de nouvelles clés d'analyse des politiques de l'Union. Un narratif sur les frontières peut-il favoriser le réenchèvement de l'Europe comme espace d'intégration ? C'est à cette question qu'ambitionne de répondre ce projet de Chaire Jean Monnet.

Les administrateurs ont approuvé le budget initial 2023 et les tarifs à l'unanimité

